



A S S U R A N C E S
DEPARTEMENT C.E.P

Fiche de pré-tarification



COMPLEMENTAIRE SANTE DES NON ASSUJETTIS SOCIAUX

Cette proposition est destinée à tous proposant non assujettis à la Sécurité Sociale (Artisans, Commerçants, Professions libérales). A réception de votre Fiche de pré-tarification, nous vous adresserons une proposition tarifaire des plus personnalisée en évoquant les avantages de la LOI MADELIN.

PROPOSANT

Nom, prénom,Date de naissance.....
 Adresse.....
 Code postal.....Ville.....
 Téléphone.....Télécopie.....Email.....
 Code APE.....SIRET.....Site Internet.....

CONJOINT(E)

Nom, prénom,Date de naissance.....
 Adresse des locaux.....
 Code postal.....Ville.....
 Téléphone.....Télécopie.....Email.....
 Situation familiale : Marié / Pacsé Célibataire Veuf Divorcé Autre.....

ENFANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

SITUATION D'ASSURANCE

Etes-vous actuellement assuré pour les risques dont vous demandez la garantie ? OUI NON
 Si NON, pourquoi :

Compagnie	N° de police	Montant de la garantie	Date d'échéance	Prime actuelle

Avez-vous fait l'objet d'une résiliation par l'assureur ? Si oui, motif.....
 Un contrat de même nature vous à t'il été refusé ? Si oui, motif.....

Les éléments tarifaires seront transmis en fonction de vos déclarations ayant permis d'apprécier le risque, de ce fait, toute omission, réticence, ou renseignements inexacts, peut entrainer l'application des Articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances. Je déclare que les réponses apportées au présent questionnaire sont exactes et conformes à la réalité, et qu'elles serviront de base au futur contrat, après examen et accord de la Compagnie.

Fait à.....le.....

Signature du Proposant
 « Lu et approuvé »
 Cachet commercial

Signature du Courtier

36 RUE VERDI – PALAIS PERGOLA – 06000 NICE

☎ **04.93.88.56.99**

📁 **04.93.88.50.96**

build.construction@yahoo.fr

Sarl au Capital de 100 000 €.

RCS NICE 502 149 156.

APE 6622 Z

ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Codes des Assurances